

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le régime de complémentaire santé est préservé et la **CFDT** l'espère, en voie d'équilibre.

Pour rappel, le régime était déficitaire de plus de 15 millions, il était impératif de trouver des solutions

La CFDT a obtenu

- ✓ Augmentation de la participation employeur à la cotisation Complémentaire santé de 50 % actuellement à **53,2%**
- ✓ Et la participation salariée baisse de 50 % actuellement à **46,8%**
- ✓ L'Augmentation de **4%** de la cotisation n'a pas pu être évitée ! Elle aurait cependant dû être de **11%**, sans les autres mesures

Ces changements permettront d'atteindre un P/C à 102,4% en 2025 versus 110,8% aujourd'hui *

- ✓ Dispense d'adhésion si salarié couvert par un contrat collectif par ailleurs

* Le rapport P/C (Prestations/Cotisations) doit être égal à 100% pour que notre contrat santé soit à l'équilibre.

Dans l'intérêt de tous les salariés, la **CFDT** s'engage et signe l'accord pour de meilleures garanties en prévoyance et une prise en charge plus élevée des cotisations de la complémentaire santé par l'employeur.

PRÉVOYANCE

Le régime de prévoyance, excédentaire, a contribué par un transfert de fonds à rééquilibrer le régime de complémentaire santé.

Cet excédent a également permis de revoir, sous la poussée de la CFDT, les montants prévus en cas d'évènements inattendus et douloureux.

La CFDT a obtenu

- ✓ Une revalorisation du capital décès portée de 150 % à **200 %** ;
- ✓ Une revalorisation de la majoration du capital décès par enfant à charge portée de 10 % à **15 %** ;
- ✓ Une rente éducation différenciée selon l'âge des enfants, à hauteur de **12,5 %** pour les enfants et adolescents de moins de 15 ans, de **15 %** de 15 à 17 ans et de **20 %** à partir de 18 ans ;
- ✓ Une revalorisation des frais d'obsèques de 3700 € à **5000 €** ;
- ✓ Une rétroactivité de la revalorisation de ces prestations au **1^{er} janvier 2024** ;
- ✓ Une diminution de **10%** de la cotisation prévoyance basculée sur la cotisation complémentaire santé

La **CFDT** revendique toujours et encore une cotisation complémentaire santé juste, équitable et proportionnelle au salaire



Flashez
pour plus
d'info CFDT

Retrouvez-nous sur :



Je souhaite
adhérer